



Le 10 juin 2014

www.liege.mpOC.be
info@liege.mpOC.be
T. 04.277.91.42

Bonjour,

Depuis l'été 2013, les négociations sur le grand marché transatlantique (GMT) vont bon train sous l'égide de la Commission européenne et d'un comité spécial où siègent des représentants des 28 états de l'Union européenne, en toute discrétion et dans le dos des citoyens européens et étasuniens. Dans l'esprit de ses géniteurs, ce projet devrait être l'ultime accord commercial concluant plus de 20 années de préparatifs à la suite de la déclaration de 1990 instaurant les sommets annuels Union européenne – États-Unis pour promouvoir le libre-échange entre les deux parties, avec le soutien jamais démenti des gouvernements européens, fussent-ils de droite ou de « gauche ». En réalité cet accord est bien plus qu'un accord de libre-échange car, s'il devait être mis en place, il aurait des conséquences désastreuses sur nos acquis sociaux et notre vie au quotidien, sans commune mesure avec celles pourtant déjà délétères du TSCG (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union européenne – 2012-2013) et des autres traités européens (Lisbonne en 2007-2009,...).

Dans le dossier sur le GMT ci-dessous, nous espérons vous donner la possibilité d'en savoir un peu plus et aussi l'envie et une chance d'intervenir dans le processus de négociation en manifestant votre opposition à cet accord (voir ci-dessous, *Opposez-vous au GMT en 3 minutes* – à faire avant le 6 juillet 2014). À l'avenir, il y aura d'autres moments propices pour gripper la machine, à nous de tirer parti de chacun d'entre eux afin de jeter aux oubliettes cet accord, comme le fut par exemple l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) en 1998.

En dehors de ce conséquent point sur le GMT, cette lettre est l'occasion de vous rappeler notre balade pédestre et conviviale du dimanche 15 juin et vous proposer quelques autres lectures pas piquées des vers. Ce qui nous fait une lettre trop longue sans doute mais il ne devrait pas y en avoir d'autre avant septembre ou octobre... Bonne lecture et bonnes vacances si vous en prenez, un bel été de toute façon.

Sommaire

- Nos prochains dimanches conviviaux
- L'agenda du mpOC-Liège
- Dossier GMT (grand marché transatlantique)
- *Opposez-vous au GMT en 3 minutes*
- Autres lectures
 - Les élections européennes de mai 2014 - Nouvelle étape dans l'implosion du projet européen
 - 6 juin 44 : ce qu'on ne vous dira pas
 - La dette perpétue l'accaparement du monde et le pillage des ressources
 - À l'assaut du sommeil
 - L'Emprise numérique - Comment internet et les nouvelles technologies ont colonisé nos vies
 - Low-tech : Il va falloir apprendre à s'appauvrir

Nos prochains dimanches conviviaux

Dimanche convivial du 15 juin 2014

Balade pédestre à la carte le long du GR 57 (sentier de Grande Randonnée de la vallée de l'Ourthe), entre Comblain-la-Tour et Esneux : 3 parcours au choix de 10, 14 et 23 km ; tous les marcheurs se retrouvant sur le tronçon de Poulseur à Esneux.

Départs en train de la gare de Liège-Guillemins différés selon la distance :

- 10 h 22 pour la distance de 23 km (pour marcheurs aguerris ; les 10 premiers km se feront rapidement).
Ou rendez-vous directement au départ de la balade devant la gare de Comblain-la-Tour à 10 h 54.
- 12 h 22 pour la balade de 14 km.
Ou rendez-vous directement au départ de la balade devant la gare de Rivage à 12 h 50.
- 14 h 22 pour la distance la plus courte (une balade tranquille faisable avec des enfants).

Ou rendez-vous directement au départ de la balade devant la gare de Poulseur à 14 h 46.

Les marcheurs des balades de 23 et 14 km se retrouveront pour un pause pique-nique vers 13 h 40 sur les hauteurs de Comblain (peu avant le lieu-dit *Doufflamme* : splendide panorama de Comblain-au-Pont - chercher l'unique banc !). Voir ce descriptif de la [liaison gare de Rivage au GR](#).

Les 3 groupes se rejoindront vers 15 h 15 au hameau d'*En Sart*, en haut de Poulseur ; en venant de Poulseur, dans le hameau, suivre la direction *Grès du Bois d'Anthisnes* : rendez-vous au niveau d'une croix datée de 1893, sous un tilleul (banc). Voir ce descriptif de la [liaison gare de Poulseur au GR](#).

Arrivée à Esneux 9 km plus loin vers 18 h. Retour à Liège en bus ou par le train de 19 h 19.

Téléphone du jour : 0485.91.19.07.

Note : les trains en question s'arrêtent aussi à Liège-Palais, Liège-Jonfosse et Angleur.

L'agenda du mpOC-Liège

En gras les activités propres du mpOC-Liège ou celles auxquelles il contribue.

- Mercredi 11 juin, 19 h 30, Liège
Nourrir l'Europe en temps de crise. Conférence-débat avec Pablo Servigne. [Plus d'information](#).
À [Barricade](#), rue Pierreuse 19.
- **Dimanche 15 juin 2014**
Dimanche convivial, balade pédestre, [voir ci-dessus](#).
- Mardi 17 juin, 19 h 30, Liège
Désobéir en démocratie. Rencontre avec Manuel Cervera Marzal, sociologue et politologue. À propos de son ouvrage *Désobéir en démocratie – La pensée désobéissante, de Thoreau à Martin Luther King*.
À [Barricade](#), rue Pierreuse 19.
- Du 29 au 31 août 2014, Cerbère (Pyrénées Orientales)
Les neuvièmes (F)Estives de la décroissance :
 - [Présentation et bulletin d'inscription](#) (PDF, 2 pages).
 - Le programme provisoire sur le [site de l'AderOC](#) (Association des rencontres de l'objection de croissance). L'inscription peut aussi se faire via ce site.
- **Mardi 16 septembre, 20 h, Liège**
Projection-exposé-débat *Sans Lendemain* avec Bernard Legros (porte-parole du mpOC) et Francis Leboutte (ingénieur civil, membre du mpOC et de l'[ASPO.be](#)).
Au [Jardin des enfants](#) rue Fond Pirette 127.
- **Dimanche 21 septembre**, de 10h à 18h
[Bio en Liège](#). Au Jardin Botanique, rue Fusch. Entrée libre. Le mpOC-Liège y tiendra un stand.
- **Mercredi 1 octobre 2014, Liège**
Conférence-débat avec **Serge Latouche** : *Construire l'avenir avant ou après l'effondrement ?*
Serge Latouche, né en 1940, est professeur émérite d'économie à l'Université d'Orsay et le plus connu des théoriciens du mouvement sociopolitique de la décroissance. Son audience dépasse les frontières du monde francophone, s'étendant à l'Italie, où il est souvent invité, et même jusqu'au Japon. Déçu par le modèle développementiste dès les années 1960, il a depuis lors étudié la possibilité et les conditions d'une société qui abandonnerait volontairement le dogme de la croissance et choisirait la durabilité des modes de vie, la soutenabilité écologique et la convivialité. Ayant longtemps séjourné en Afrique sub-saharienne, il n'est pas surprenant de voir Serge Latouche mettre en cause l'universalisme des valeurs occidentales : la croissance, le progrès, le système

technique, le développement et les droits de l'« Homme ». Il est aussi un grand pourfendeur du développement dit durable, comme il l'écrit lui-même : [...]*quelqu'un comme moi qui, depuis des années, ferraille contre ce pseudo-concept pour en dénoncer l'imposture*.

Il a publié de nombreux essais dont *L'occidentalisation du monde*, *Décoloniser l'imaginaire*, *Survivre au développement*, *La Mégamachine*, *Le pari de la décroissance*, *Sortir de la société de consommation*, *Vers l'abondance frugale*, *Chroniques d'un objecteur de croissance* et *Bon pour la casse*.

Une autre idée-force, dont il sera question cette fois, est omniprésente dans l'œuvre de Serge Latouche : la quasi-certitude de l'effondrement civilisationnel qui menace la survie même de l'humanité dans le courant du siècle. Comment y faire face, philosophiquement et politiquement, dans le respect de la démocratie, en évitant la perspective funeste mais – hélas – plausible d'un éco-fascisme ? Il a longtemps parié sur la *pédagogie des catastrophes* qui, in fine, pousserait les êtres humains à enfin affronter la (dure) réalité et à resserrer leurs rangs. Mais peut-être sera-t-il trop tard à ce moment-là pour passer le cap...

Avec Serge Latouche, nous débattons de la question suivante : partant du principe qu'un effondrement est désormais inévitable, faut-il l'attendre ou l'anticiper pour construire ensemble un avenir désirable ?

Articles et bibliographie de Serge Latouche

Pour aller plus loin : [des articles \(PDF\)](#) et une [bibliographie de Serge Latouche](#).

Organisation et soutien

Organisé par le mpOC et les [Amis de la Terre](#). Avec le soutien du Département des Sciences et Gestion de l'Environnement (ULg) et de : APED, Aquilone, Attac-Liège, Au Progrès de Herstal, Barricade, Centre d'Économie Sociale (ULg), Espace Marx Liège, GRAPPE, Imagine demain le monde, Institut des Sciences Humaines et Sociales (ULg), La Pastèque, Le Centre Liégeois du Beau-Mur, Liège en Transition, Maison des Sciences de l'Homme (ULg), Nature & Progrès, Spiral (ULg).

Où et quand

À l'amphithéâtre de zoologie, quai Van Beneden 22. La salle fait 560 places ; merci de venir suffisamment tôt, à partir de 19 h.

Entrée : prix libre.

Le mercredi à 19 h 30. **Accueil dès 19 h.**

- Mardi 28 octobre 2014, Gand
Lutte anti-OGM. Soutien aux patatistes en appel ([audience reportée du 3 juin](#)).
Information [ci-dessous](#) et sur le [site du FLM](#) (Belgian Field Liberation Movement - Mouvement belge de libération des champs).

Dossier GMT (grand marché transatlantique)

Ce dossier seul est disponible dans la rubrique [Articles](#), [classement par thème](#) (Europe, Transatlantique) du site du mpOC-Liège.

Le principal de ce dossier consiste en des extraits du dossier *Grand marché transatlantique* paru dans le numéro de juin 2014 du Monde diplomatique (www.monde-diplomatique.fr). Vous pouvez-vous procurer ce numéro chez votre libraire préféré jusque fin juin ou via la page [abonnement](#) de ce mensuel.

Sommaire du dossier GMT

- Articles, documents et liens
- Livres
- Extraits d'articles du Monde diplomatique de juin 2014
 - Introduction
 - La mondialisation heureuse, mode d'emploi
 - Les puissants redessinent le monde
 - Dix menaces pour les peuples européens
 - Des tribunaux pour détrousser les États
 - Silence, on négocie pour vous
 - Lettre (imaginaire) de Tonsanmo à ses actionnaires
 - Les trois actes de la résistance

Articles, documents et liens

Divers articles sur le GMT sont disponibles dans la rubrique [Articles, classement par thème](#) (Europe, Transatlantique) du site du mpOC-Liège ou via ce [lien direct](#).

Une excellent dossier sur le GMT est paru dans le journal Kairos N° 10 : *Le Marché Transatlantique : démocraties à vendre ?* Voir la présentation de ce dossier sur kairospresse.be. Vous pouvez vous le procurer en versant 3 € sur le compte du journal en mentionnant votre adresse complète et Numéro 10 en communication (Kairos ASBL, BE20 7925 4489 7956).

Liens :

- Le site de la plateforme [No-Transat.be](#).
- Le site de l'[Alliance D19-20](#).
- Le site de [Raoul Marc Jennar](#).

Livres

Bruno Poncelet et Ricardo Cherenti. *Le grand marché transatlantique (les multinationales contre la démocratie)*. Éditions Bruno Leprince, 2011, réédition en 2014. 112 p., 5 €.

Raoul Marc Jennar et Renaud Lambert. *Le Grand Marché transatlantique. La menace sur les peuples d'Europe*. Cap Bear Editions, Perpignan, 2014. 5 €.

Une bande dessinée en ligne : www.treatthetreaty.org

Extraits d'articles du Monde diplomatique de juin 2014

Introduction

Les élections européennes de mai 2014 ont témoigné du rejet grandissant qu'inspirent les politiques mises en œuvre sur le Vieux Continent. La réponse de Bruxelles à ce désaveu populaire ? Hâter la conclusion d'un accord négocié en secret avec Washington, le grand marché transatlantique (GMT). La réplique serait paradoxale si privatisations et libre-échange ne constituaient les deux credo habituels de l'Union européenne. Déjà, en 2008, la crise financière avait favorisé une offensive libérale ciblant les dépenses publiques et les programmes sociaux. Six ans plus tard, Washington comme Bruxelles aimeraient donc appliquer la même logique. La croissance stagne, le chômage progresse et les inégalités s'envolent : les gouvernants occidentaux en déduisent que l'heure est venue de consacrer la supériorité du droit des multinationales (à dégager davantage de profits) sur le devoir des États (à protéger leurs populations). Mais rien

n'est encore joué. Car, en Europe comme en Amérique du Nord, la mobilisation contre le GMT gagne du terrain. Au point d'embarrasser les avocats du traité qui croyaient avoir partie gagnée...

La négociation d'un grand marché transatlantique (GMT) entre les États-Unis et l'Union européenne confirme la détermination des libéraux à transformer le monde. Enrôler les tribunaux au service des actionnaires (lire « Des tribunaux pour détrousser les États »), ériger le secret en vertu progressiste et remettre la démocratie aux bons soins des lobbyistes (lire « Silence, on négocie pour vous »)... leur inventivité est sans limites. De nombreuses étapes restent à franchir avant la ratification éventuelle du traité (lire « Les trois actes de la résistance »). Mais la finalité commerciale du GMT se double aussi de visées stratégiques : isoler la Russie et contenir la Chine au moment où ces deux puissances se rapprochent l'une de l'autre (lire « Les puissants redessinent le monde »).

La mondialisation heureuse, mode d'emploi Raoul Marc Jennar et Renaud Lambert

De quoi parle-t-on ? GMT, PTCI, TTIP, APT ou Tafta ?

Divers sigles et acronymes circulent pour désigner une même réalité, officiellement connue, en français, sous le nom de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (PTCI) et, en anglais, sous celui de Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP). Cette multiplicité d'appellations s'explique en partie par le secret des négociations, qui a entravé l'uniformisation des termes utilisés. Alimenté par la fuite de documents, le travail des réseaux militants a conduit à l'émergence de nouveaux acronymes : notamment Tafta en anglais (pour Transatlantic Free Trade Agreement), qu'utilisent certaines organisations francophones (dont le collectif Stop Tafta (1)) ; et grand marché transatlantique (GMT), en français (2).

De quoi s'agit-il officiellement ?

Le GMT est un accord de libre-échange négocié depuis juillet 2013 par les États-Unis et l'Union européenne visant à créer le plus grand marché du monde, avec plus de huit cents millions de consommateurs[...]

Les accords de libre-échange, tels que ceux parrainés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), visent non seulement à abaisser les barrières douanières (5), mais également à réduire les barrières dites « non tarifaires » : quotas, formalités administratives ou normes sanitaires, techniques et sociales. A en croire les négociateurs, le processus conduirait à une élévation générale des normes sociales et juridiques.

De quoi s'agit-il plus probablement ?

Créée en 1995, l'OMC a largement œuvré à la libéralisation du commerce mondial. Toutefois, les négociations s'y trouvent bloquées depuis l'échec du « cycle de Doha » (notamment sur les questions agricoles). Continuer à promouvoir le libre-échange impliquait de mettre au point une stratégie de contournement. Des centaines d'accords ont ainsi été conclus ou sont en cours d'adoption directement entre deux pays ou régions. Le GMT représente l'aboutissement de cette stratégie : signées entre les deux plus grandes puissances commerciales (qui représentent près de la moitié de la production de richesse mondiale), ses dispositions finiraient par s'imposer à toute la planète.

La portée du mandat européen de négociation et les attentes exprimées par la partie américaine suggèrent que le GMT dépasse largement le cadre des « simples » accords de libre-échange. Concrètement, le projet vise trois objectifs

principaux : éliminer les derniers droits de douane, réduire les barrières non tarifaires par une harmonisation des normes (dont l'expérience des précédents traités laisse penser qu'elle se fera « par le bas ») et donner des outils juridiques aux investisseurs pour casser tout obstacle réglementaire ou législatif au libre-échange. Bref, imposer certaines dispositions déjà prévues par l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) (6) et l'accord commercial anti-contrefaçon (7) (en anglais Anti-Counterfeiting Trade Agreement, ACTA), tous deux rejetés sous l'impulsion des populations.

Quand le projet doit-il être réalisé ?

D'après le calendrier officiel, les négociations doivent aboutir en 2015. S'ensuivrait un long processus de ratification au Conseil et au Parlement européens, puis par les Parlements des pays dont la Constitution l'exige, comme en France (lire « *Les trois actes de la résistance* »).

Qui négocie ?

Pour l'Europe, des fonctionnaires de la Commission européenne. Pour les Etats-Unis, leurs homologues du ministère du commerce. Tous font l'objet d'importantes pressions de lobbies représentant, pour la plupart, les intérêts du secteur privé.

Quelles conséquences pour les Etats ?

Le GMT prévoit de soumettre les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique aux règles du libre-échange, qui correspondent le plus souvent aux préférences des grandes entreprises. Les Etats consentiraient, à travers l'accord, à un abandon considérable de souveraineté : les contrevenants aux préceptes libre-échangistes s'exposent en effet à des sanctions financières pouvant atteindre des dizaines de millions de dollars.

Selon le mandat de l'Union européenne, l'accord doit « *fournir le plus haut niveau possible de protection juridique et de garantie pour les investisseurs européens aux Etats-Unis* » (et réciproquement). En clair : permettre aux entreprises privées d'attaquer les législations et les réglementations, quand elles considèrent que celles-ci représentent des obstacles à la concurrence, à l'accès aux marchés publics ou à l'investissement.

L'article 4 du mandat précise : « *Les obligations de l'accord engageront tous les niveaux de gouvernement.* » Autant dire qu'il s'appliquerait non seulement aux Etats, mais également à toutes les collectivités publiques : régions, départements, communes, etc. Une réglementation municipale pourrait être attaquée non plus devant un tribunal administratif français, mais devant un groupe d'arbitrage privé international. Il suffirait pour cela qu'elle soit perçue par un investisseur comme une limitation à son « *droit d'investir ce qu'il veut, où il veut, quand il veut, comme il veut et d'en retirer le bénéfice qu'il veut* (8) ».

Le traité ne pouvant être amendé qu'avec le consentement unanime des signataires, il s'imposerait indépendamment des alternances politiques.

S'agit-il d'un projet que les Etats-Unis ont imposé à l'Union européenne ?

Pas le moins du monde : la Commission, avec l'accord des vingt-huit gouvernements de l'Union européenne, promeut activement le GMT, qui épouse son credo libre-échangiste. Le projet est par ailleurs porté par les grandes organisations patronales, comme le Dialogue économique transatlantique (Trans-Atlantic Business Dialogue, TABD). Créée en 1995 sous l'impulsion de la Commission européenne et du ministère du commerce américain, cette organisation, désormais connue sous le nom de Trans-Atlantic Business Council (TABC), promeut un « dialogue fructueux » entre les

élites économiques des deux continents, à Washington et à Bruxelles.

zLes puissants redessinent le monde

Serge Halimi

Un aigle libre-échangiste américain traverse l'Atlantique pour ravager un troupeau d'agnelets européens mal protégés. L'image a envahi le débat public dans le sillage de la campagne pour les élections européennes. Frappante, elle est politiquement périlleuse. D'une part, elle ne permet pas de comprendre qu'aux Etats-Unis aussi des collectivités locales risquent demain d'être victimes de nouvelles normes libérales qui leur interdiraient de protéger l'emploi, l'environnement, la santé. D'autre part, elle détourne l'attention d'entreprises bien européennes — françaises comme Veolia, allemandes comme Siemens — et tout aussi empressées que les multinationales américaines à poursuivre en justice les Etats auxquels il prendrait la fantaisie de menacer leurs profits (lire « *Des tribunaux pour détrousser les Etats* »). Enfin, elle néglige le rôle des institutions et des gouvernements du Vieux Continent dans la formation d'une zone de libre-échange sur leur propre territoire.

L'engagement contre le grand marché transatlantique (GMT) ne doit donc pas cibler un Etat particulier, fût-il les Etats-Unis. L'enjeu de la lutte est à la fois plus large et plus ambitieux : il concerne les nouveaux privilèges que réclament les investisseurs de tous les pays, peut-être pour les récompenser de la crise économique qu'ils ont provoquée. Bien menée, une bataille planétaire de ce genre pourrait consolider des solidarités démocratiques internationales aujourd'hui en retard sur celles qui existent entre les forces du capital[...]

Dix ans après M. Clinton, le commissaire européen Pascal Lamy — un socialiste français qui deviendra directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) — reprend son analyse : « Je pense, pour des raisons historiques, économiques, politiques, que l'ouverture des échanges va dans le sens du progrès de l'humanité. Que l'on a provoqué moins de malheurs et de conflits quand on a ouvert les échanges que quand on les a fermés. Là où le commerce passe, les armes s'arrêtent. Montesquieu l'a dit mieux que moi (4). » Au XVIII^e siècle, Montesquieu ne pouvait cependant pas savoir que le marché chinois s'ouvrirait un siècle plus tard, non pas grâce à la force de conviction des Encyclopédistes, mais dans le sillage des canonnières, des guerres de l'opium et du saccage du Palais d'été. M. Lamy, lui, ne doit pas l'ignorer[...]

Dix menaces pour les peuples européens

Wolf Jäcklein

1. Non-respect des droits fondamentaux du travail. Les Etats-Unis n'ont ratifié que deux des huit normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui visent à protéger les travailleurs. De leur côté, tous les pays membres de l'Union européenne ont adopté les réglementations promues par l'organisme des Nations unies. L'histoire suggère que l'« harmonisation » à laquelle conduisent les traités de libre-échange tend à se faire sur la base du plus petit dénominateur commun. Les salariés européens peuvent donc craindre une érosion des droits dont ils bénéficient actuellement.

2. Dégradation des droits de représentation collective des salariés[...]

3. Allègement des normes et standards techniques. Dans ce domaine, l'approche européenne de normalisation se distingue largement de celle des Etats-Unis. En Europe, le principe de précaution s'impose : la mise sur le marché d'un

produit dépend d'une évaluation préalable des risques qu'il présente. Les Etats-Unis procèdent à rebours[...]

4. Restriction de la liberté de circulation des personnes[...]

Dans les négociations en cours, la mobilité et la migration ne sont considérées que sous l'angle de l'intérêt économique ; le droit fondamental à la liberté de circulation n'apparaît pas. On aurait pourtant pu imaginer qu'une harmonisation du droit et des législations du travail permette aux personnes de bénéficier des mêmes libertés et garanties que les marchandises et les capitaux...

5. Absence de sanctions contre les abus[...]

6. Disparition progressive des services publics[...] Par ailleurs, tout type de service qui émergerait pour répondre à des besoins nouveaux serait automatiquement considéré comme appartenant au secteur privé.

7. Accroissement du chômage. Au sein de l'Union, les entreprises non européennes peuvent bénéficier de marchés publics. Beaucoup moins aux Etats-Unis, où les règles visant à garantir un minimum de « contenu local » sont très répandues. Résultat : un élargissement des marchés accessibles aux entreprises américaines, sans contrepartie pour leurs homologues européennes, avec des conséquences néfastes sur l'emploi au sein de l'Union.

8. Perte de confidentialité des données personnelles. Les peuples européens tiennent traditionnellement à la protection de leurs données personnelles. Les réglementations américaines suggèrent un attachement moins grand de la population outre-Atlantique. Dans un contexte de libéralisation des services, la garantie de cette protection devient hypothétique : comment déterminer le lieu du stockage et le droit applicable quand les données se trouvent dans un « nuage » ?

9. Soumission des populations à la défense de la propriété intellectuelle. Ce qu'un effort concerté des syndicats et des organisations politiques ou associatives européennes a permis d'éviter lors du débat sur l'accord commercial anti-contrefaçon risque de revenir sur la table avec le GMT. Les dispositions de protection de la propriété intellectuelle et industrielle font actuellement l'objet de négociations et pourraient menacer la liberté sur Internet, priver les auteurs de la liberté de choix dans la diffusion de leurs œuvres ou encore limiter l'accès aux médicaments génériques.

10. Et, bien sûr, soumission des Etats à un droit taillé sur mesure pour les multinationales (lire *Des tribunaux pour détrousser les Etats*).

Des tribunaux pour détrousser les Etats

Benoît Bréville et Martine Bulard

Des multinationales qui traînent des Etats en justice pour imposer leur loi et faire valoir leurs « droits », cela ne relève pas du fantasme : on compte déjà plus de cinq cents cas dans le monde.

Il a suffi de 31 euros pour que le groupe français Veolia parte en guerre contre l'une des seules victoires du « printemps » 2011 remportées par les Egyptiens : l'augmentation du salaire minimum de 400 à 700 livres par mois (de 41 à 72 euros). Une somme jugée inacceptable par la multinationale, qui a porté plainte contre l'Egypte, le 25 juin 2012, devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi), une officine de la Banque mondiale. Motif invoqué ? La « nouvelle loi sur le travail » contreviendrait aux engagements pris dans le cadre du partenariat public-privé signé avec la ville d'Alexandrie pour le traitement des déchets (1). Le grand marché transatlantique (GMT) en cours de négociation pourrait inclure un dispositif permettant ainsi

à des entreprises de poursuivre des pays — c'est en tout cas le souhait des Etats-Unis et des organisations patronales. Tous les gouvernements signataires pourraient alors se trouver exposés aux mésaventures égyptiennes.

Le lucratif filon du règlement des différends entre investisseurs et Etats (RDIE) a déjà assuré la fortune de nombreuses sociétés privées. En 2004, le groupe américain Cargill a, par exemple, fait payer 90,7 millions de dollars (66 millions d'euros) au Mexique, reconnu coupable d'avoir créé une nouvelle taxe sur les sodas. En 2010, la Tampa Electric a obtenu 25 millions de dollars du Guatemala en s'attaquant à une loi plafonnant les tarifs de l'électricité. Plus récemment, en 2012, le Sri Lanka a été condamné à verser 60 millions de dollars à la Deutsche Bank, en raison de la modification d'un contrat pétrolier (2).

Encore en cours, la plainte de Veolia a été déposée au nom du traité d'investissement conclu entre la France et l'Egypte. Signés entre deux pays ou inclus dans des accords de libre-échange, il existe plus de trois mille traités de ce type dans le monde. Ils protègent les sociétés étrangères contre toute décision publique (une loi, un règlement, une norme) qui pourrait nuire à leurs investissements. Les réglementations nationales et les tribunaux locaux n'ont plus droit de cité, le pouvoir se voyant transféré à une cour supranationale qui tire sa puissance... de la démission des Etats.

Au nom de la protection des investissements, les gouvernements sont sommés de garantir trois grands principes : l'égalité de traitement des sociétés étrangères et des sociétés nationales (rendant impossible une préférence pour les entreprises locales qui défendent l'emploi, par exemple) ; la sécurité de l'investissement (les pouvoirs publics ne peuvent pas changer les conditions d'exploitation, exproprier sans compensation ou procéder à une « expropriation indirecte ») ; la liberté pour l'entreprise de transférer son capital (une société peut sortir des frontières avec armes et bagages, mais un Etat ne peut pas lui demander de partir !).

Les recours des multinationales sont traités par l'une des instances spécialisées : le Cirdi, qui arbitre le plus d'affaires, la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la Cour permanente de La Haye, certaines chambres de commerce, etc. Les Etats et les entreprises ne peuvent, le plus souvent, pas faire appel des décisions prises par ces instances : à la différence d'une cour de justice, une cour d'arbitrage n'est pas tenue d'offrir un tel droit. Or l'écrasante majorité des pays ont choisi de ne pas inscrire la possibilité de faire appel dans leurs accords. Si le traité transatlantique inclut un dispositif de RDIE, ces tribunaux verront en tout cas leur emploi du temps bien garni. Il existe vingt-quatre mille filiales de sociétés européennes aux Etats-Unis et cinquante mille huit cents succursales américaines sur le Vieux Continent ; chacune aurait la possibilité d'attaquer les mesures jugées nuisibles à ses intérêts.

Pour qu'advienne le paradis sur terre des avocats d'affaires

Voilà près de soixante ans que des sociétés privées peuvent attaquer des Etats. Le procédé a longtemps été peu utilisé. Sur les quelque cinq cent cinquante contentieux recensés à travers le monde depuis les années 1950, 80 % ont été déposés entre 2003 et 2012 (3). Pour l'essentiel, ils émanent d'entreprises du Nord — les trois quarts des réclamations traitées par le Cirdi viennent des Etats-Unis et de l'Union européenne — et visent des pays du Sud (57 % des cas). Les gouvernements qui veulent rompre avec l'orthodoxie économique, comme ceux de l'Argentine ou du Venezuela,

sont particulièrement exposés (voir carte *Règlement des différends sur l'investissement*).

Les mesures prises par Buenos Aires pour faire face à la crise de 2001 (contrôle des prix, limitation de sortie des capitaux...) ont été systématiquement dénoncées devant les cours d'arbitrage. Arrivés au pouvoir après des émeutes meurtrières, les présidents Eduardo Duhalde puis Néstor Kirchner n'avaient pourtant aucune visée révolutionnaire ; ils cherchaient à parer à l'urgence. Mais le groupe allemand Siemens, soupçonné d'avoir soudoyé des élus peu scrupuleux, s'est retourné contre le nouveau pouvoir — lui réclamant 200 millions de dollars — quand celui-ci a contesté des contrats passés par l'ancien gouvernement. De même, la Saur, une filiale de Bouygues, a protesté contre le gel du prix de l'eau au motif que celui-ci « port[ait] atteinte à la valeur de l'investissement ».

Quarante plaintes ont été déposées contre Buenos Aires dans les années qui ont suivi la crise financière (1998-2002). Une dizaine d'entre elles ont abouti à la victoire des entreprises, pour une facture totale de 430 millions de dollars. Et la source n'est pas tarie : en février 2011, l'Argentine affrontait encore vingt-deux plaintes, dont quinze liées à la crise (4). Depuis trois ans, l'Égypte se trouve sous les feux des investisseurs. Selon une revue spécialisée (5), le pays est même devenu le premier destinataire des recours de multinationales en 2013.

Pour protester contre ce système, certains pays, tels le Venezuela, l'Équateur ou la Bolivie, ont annulé leurs traités. L'Afrique du Sud songe à suivre cet exemple, sans doute échaudée par le long procès qui l'a opposée à la compagnie italienne Piero Foresti, Laura De Carli et autres au sujet du Black Economic Empowerment Act. Cette loi octroyant aux Noirs un accès préférentiel à la propriété des mines et des terres était jugée par les Italiens contraire à l'« égalité de traitement entre des entreprises étrangères et les entreprises nationales (6) ». Étrange « égalité de traitement » que ces patrons européens revendiquent alors que les Noirs sud-africains, qui représentent 80 % de la population, ne possèdent que 18 % des terres et que 45 % vivent sous le seuil de pauvreté. Ainsi va la loi de l'investissement. Le procès n'est pas allé jusqu'au bout : en 2010, Pretoria a accepté d'ouvrir des concessions aux demandeurs transalpins.

Ainsi, un jeu « gagnant-perdant » s'impose à tous les coups : soit les multinationales reçoivent de lourdes compensations, soit elles contraignent les États à réduire leurs normes dans le cadre d'un compromis ou pour éviter un procès. L'Allemagne vient d'en faire l'amère expérience.

En 2009, le groupe public suédois Vattenfall dépose plainte contre Berlin, lui réclamant 1,4 milliard d'euros au motif que les nouvelles exigences environnementales des autorités de Hambourg rendent son projet de centrale au charbon « antiéconomique » (sic). Le Cirdi juge la protestation recevable et, après moult batailles, un « arrangement judiciaire » est signé en 2011 : il débouche sur un « adoucissement des normes ». Aujourd'hui, Vattenfall poursuit la décision de Mme Angela Merkel de sortir du nucléaire d'ici à 2022. Aucun montant n'est officiellement avancé ; mais, dans son rapport annuel de 2012, Vattenfall chiffre la perte due à la décision allemande à 1,18 milliard d'euros[...]

Pour chaque contentieux, les deux parties s'entourent d'une batterie d'avocats, choisis au sein des plus grandes entreprises et dont les émoluments oscillent entre 350 et 700 euros de l'heure. Les affaires sont ensuite jugées par trois « arbitres » : l'un est désigné par le gouvernement accusé, l'autre par la multinationale accusatrice et le dernier

(le président) en commun par les deux parties. Nul besoin d'être qualifié, habilité ou appointé par une cour de justice pour arbitrer ce type de cas. Une fois choisi, l'arbitre reçoit entre 275 et 510 euros de l'heure (parfois beaucoup plus), pour des affaires dépassant fréquemment les cinq cents heures, ce qui peut susciter des vocations.

Les arbitres (masculins à 96 %) proviennent pour l'essentiel de grands cabinets d'avocats européens ou nord-américains, mais ils ont rarement le droit pour seule passion. Avec trente cas à son actif, le Chilien Francisco Orrego Vicuña fait partie des quinze arbitres les plus sollicités. Avant de se lancer dans la justice commerciale, il a occupé d'importantes fonctions gouvernementales pendant la dictature d'Augusto Pinochet[...]

Entre les experts, les arbitres et les avocats, chaque contentieux rapporte en moyenne près de 6 millions d'euros par dossier à la machine juridique[...] Non seulement un tel système profite aux plus riches, mais de jugements en règlements amiables, il fait évoluer la jurisprudence et donc le système judiciaire international hors de tout contrôle démocratique, dans un univers régenté par l'« industrie de l'injustice ».

Silence, on négocie pour vous Martin Pigeon

Les discussions autour du projet se sont longtemps tenues dans le plus grand secret, suscitant de légitimes inquiétudes. Or de multiples fuites ont depuis confirmé les soupçons...

Opacité, voilà le mot qui caractérise sans doute le mieux les négociations autour du grand marché transatlantique (GMT). Le commissaire européen au commerce international Karel De Gucht a beau dire qu'« il n'y a rien de secret à propos de ces tractations commerciales(1) », le négociateur en chef de l'Union, M. Ignacio Garcia Berceo, a promis le contraire à son homologue américain Daniel Mullaney, dans un courrier daté du 5 juillet 2013 : « Tous les documents concernant le développement du GMT, y compris les textes des négociations, les propositions faites des deux côtés, le matériel explicatif joint, les courriels et les autres informations échangés (...), demeureront confidentiels (2). » La Commission a publié un certain nombre de ses positions de négociation en juillet 2013 puis en mai 2014, mais de façon très parcellaire (onze documents en tout et pour tout). De plus, les documents de juillet 2013 n'ont été publiés qu'après avoir fuité, et il n'est pas possible de savoir si ceux de mai 2014, très synthétiques, reflètent réellement la teneur des documents.

La stratégie du secret peut surprendre : n'a-t-elle pas conduit d'autres négociations internationales à l'échec ? A l'instar des vampires, les tractations cachées ne résistent pas au grand jour. Ce phénomène, surnommé « effet Dracula », participa à désintégrer l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en 1998 puis au rejet par le Parlement européen de l'accord commercial anti-contrefaçon (en anglais Anti-Counterfeiting Trade Agreement, ACTA) en 2012. Qu'à cela ne tienne ! Aux yeux de la direction générale du commerce, la table de négociation est recouverte de feutrine verte : « Pour réussir des négociations commerciales, indique son site Internet, il faut respecter un certain degré de confidentialité. Autrement, cela reviendrait à montrer son jeu à son adversaire durant une partie de cartes (3). »

Le Parlement européen ne dispose que d'un accès restreint au détail des échanges entre Washington et Bruxelles. Les négociateurs n'envoient d'informations qu'à un seul eurodéputé par groupe politique, au sein de la commission pour le commerce international (INTA) du Parlement. Ceux-ci n'ont pas le droit de les transmettre à leurs collègues en

dehors de cette commission ou à des experts extérieurs pour examen, malgré leur technicité[...]

Les documents transmis par la direction générale du commerce sur le GMT ne concernent par ailleurs que les propositions de l'Union. Les Etats-Unis interdisent l'examen de leurs « positions de négociation » par les autres Etats ou le Parlement européen[...]

Selon la commission, ce secret permet de « protéger les intérêts de l'Union » et de « garantir un climat de confiance » afin que les négociateurs puissent « travailler ensemble pour obtenir le meilleur accord possible (4) ». Pourtant, les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) — peu réputée pour sa transparence — prévoient la publication des contributions des Etats et des textes de négociation.

Est-il inimaginable qu'une discussion aux enjeux aussi importants puisse se tenir publiquement, entre représentants élus, plutôt que secrètement, entre technocrates anonymes ?[...]

Une catégorie d'acteurs ne se plaint guère de cette opacité : les lobbyistes des entreprises multinationales. Ces derniers constituent la grande majorité des contributeurs aux consultations publiques sur le GMT organisées par la commission et font l'objet d'un traitement de faveur : là où un représentant syndical pourtant bien informé ne reçoit qu'un remerciement formel pour sa contribution, le lobby des équipementiers automobiles a par exemple été invité à une réunion pour discuter en détail de la sienne. Celui des pesticides a reçu des rappels avant la date limite de remise des textes et a été invité à soumettre une contribution commune avec son homologue américain. De l'autre côté de l'Atlantique, les lobbys disposent aussi d'un accès aux négociations sans commune mesure avec celui réservé au public et aux médias par l'administration Obama (5).

La préférence de la commission pour les représentants d'intérêts commerciaux s'est manifestée dès les phases préparatoires du projet. Un document interne montre que, sur cent trente réunions organisées par la direction générale du commerce pour préparer les négociations (6), cent dix-neuf visaient à recueillir les préférences des grandes entreprises et de leurs représentants[...]

M. De Gucht a recommandé en octobre 2013 que le GMT prévoie la création d'un « conseil de coopération réglementaire » (10) pour promouvoir la « compatibilité réglementaire » sur la base d'une évaluation « renseignée par les contributions appropriées des parties prenantes concernées ». Entendre : les entreprises principalement...

Lettre (imaginaire) de Tonsanmo à ses actionnaires La direction de Tonsanmo et Aurélie Trouvé

Chers actionnaires,

Nous attirons votre intérêt sur l'extraordinaire opportunité offerte par les négociations actuelles sur le grand marché transatlantique (GMT). Ce traité devrait contribuer à la croissance exponentielle de vos dividendes et renforcer notre position de leader mondial dans les semences, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et la protection des cultures. Il vient récompenser nos intenses efforts de lobbying, menés depuis de nombreuses années.

Nous souhaitons tout d'abord vous rassurer : même si le président de la République française, M. François Hollande, a affirmé le 2 octobre 2013 qu'il fera « tout pour que l'agriculture puisse être préservée dans la négociation avec les Etats-Unis », car « nos produits ne peuvent pas être abandonnés aux seules règles du marché », l'agriculture fait bel et bien partie du mandat de négociation que la France a

noté. Le GMT nous offrirait la possibilité de réduire les réglementations excessives européennes sur la santé et l'environnement, qui nous empêchent d'exporter librement désherbants, pesticides et OGM.

Dans le cadre des pourparlers et par la voix de notre lobby, la Biotechnology Industry Organization (BIO), nous protestons contre les différences de normes qui persistent entre les Etats-Unis et l'Union européenne et exigeons « l'élimination des retards injustifiés dans le traitement de nos demandes pour introduire de nouveaux produits biotechnologiques (1) ». Nous pourrions compter sur l'appui de certains Etats membres, comme le Royaume-Uni, dont le premier ministre David Cameron a déclaré : « Tout doit être sur la table. Et nous devons nous attaquer au cœur des questions réglementaires, de façon à ce qu'un produit accepté d'un côté de l'Atlantique puisse immédiatement entrer sur le marché de l'autre » (*The Wall Street Journal*, 12 mai 2013).

Un obstacle de taille doit tomber : le « principe de précaution », qui oblige à prouver l'absence de risque avant la mise sur le marché d'un produit en Europe. Cet archaïsme soumet nos OGM à une procédure d'autorisation et à une évaluation des risques obligatoire et publique. Résultat, les populations du Vieux Continent ne peuvent profiter que d'une cinquantaine de produits génétiquement modifiés, contre des centaines de l'autre côté de l'Atlantique, où les consommateurs devraient bientôt découvrir le goût du saumon OGM.

Le GMT lèvera de telles entraves, comme l'obligation d'étiqueter tout produit OGM sur le sol de l'Union. Preuve qu'il était temps d'agir, ce projet saugrenu séduit certains Etats américains (2).

Certes, il sera délicat politiquement d'obtenir un alignement complet des normes au moment de la signature de l'accord : des protestations citoyennes commencent déjà à se faire entendre. Mais fort heureusement, deux mécanismes inclus dans les mandats de négociation permettront un alignement des normes après la signature. D'une part, le règlement des différends investisseurs-Etats nous permettra de contester directement des réglementations mises en place par l'Union européenne, les Etats ou les collectivités locales qui interdiraient par exemple de cultiver des OGM en France. D'autre part, un « conseil de coopération réglementaire », constitué de représentants des agences de régulation américaines et européennes, supervisera toutes les normes existantes ou émergentes, avant même leur soumission aux procédures législatives.

Un autre volet des négociations nous intéresse particulièrement : les droits de propriété intellectuelle. L'objectif : obliger chaque agriculteur à se procurer ses semences auprès de nous. Tout agriculteur pourrait être poursuivi pour contrefaçon dès lors qu'il serait soupçonné de posséder de façon frauduleuse des semences d'une variété protégée par un brevet que nous avons déposé. Ses biens et ses comptes bancaires pourraient être gelés. Tout acheteur de récoltes issues de ces semences pourrait se voir accuser de recel de contrefaçon. Travailler sur sa propre sélection et production de semences à la ferme deviendrait ainsi pratiquement impossible, comme le suggère la bataille que nous avons remportée contre les agriculteurs colombiens dans le cadre d'un autre accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Sous notre pression, l'Etat colombien a d'ailleurs dû détruire massivement les récoltes issues de semences produites à la ferme(3). De telles clauses de propriété intellectuelle figurent dans l'accord entre l'Union européenne et le Canada (CETA), en passe d'être ratifié, et sont négociées dans le cadre du GMT.

Enfin, le partenariat transatlantique ouvre la voie à une réduction substantielle des tarifs douaniers. Les droits de douane agricoles sont en moyenne bien plus élevés côté Union européenne : 13 %, contre 7 % côté Etats-Unis (4). Ils protègent encore des productions très sensibles, notamment en élevage, et dépassent parfois 100 % (5). Leur diminution permettra de faire jouer pleinement la concurrence et d'exporter davantage de blé et de soja OGM. Elle incitera l'agriculture paysanne à adopter un modèle plus compétitif, à baisser les coûts de production dans des exploitations de plus en plus grandes et motorisées, utilisant de plus en plus de pesticides, de dés herbants et, espérons-le, des OGM.

Comme vous le voyez, chers actionnaires, grâce au GMT, l'avenir s'annonce radieux pour nous, et donc pour vous.

Les trois actes de la résistance

Raoul Marc Jennar

Elus nationaux, députés européens et gouvernements disposent de diverses options pour s'opposer au projet d'accord transatlantique. Encore faut-il qu'ils en manifestent la volonté, ou que les populations les y invitent...

Jusqu'à la signature du traité, plusieurs étapes doivent être franchies qui offrent autant de fenêtres de tir.

Mandat de négociation. La Commission jouit du monopole de l'initiative : elle propose seule les recommandations destinées à encadrer la négociation de tout accord de commerce ou de libre-échange (1). Réunis en Conseil, les Etats membres en délibèrent avant d'autoriser la négociation. Les recommandations initiales de la Commission — rarement modifiées par le Conseil (2) — délimitent alors un mandat de négociation. Pour le grand marché transatlantique (GMT), celui-ci fut conféré le 14 juin 2013.

Négociation. Elle est conduite par la Commission, assistée d'un comité spécial où les vingt-huit gouvernements sont représentés : ceux-ci ne sauraient donc prétendre qu'ils ignorent tout des pourparlers en cours. Le commissaire au commerce Karel De Gucht pilote les discussions pour la partie européenne. Le traité de Lisbonne prévoit que la Commission fasse « régulièrement rapport au Parlement européen sur l'état d'avancement de la négociation (3) », une obligation nouvelle dont elle s'acquitte avec certaines réticences. Les conditions dans lesquelles la commission du commerce international du Parlement européen reçoit des informations traduisent une conception très étriquée de la transparence (lire « *Silence, on négocie pour vous* »). Pour le GMT, cette phase suit son cours.

Acte I : validation par les Etats membres. Une fois les tractations achevées, la Commission en présente les résultats au Conseil, qui statue à la majorité qualifiée (au moins 55 % des Etats représentant 65 % de la population (4)). Restriction importante : si le texte qui lui est soumis comporte des dispositions sur le commerce des services, sur les aspects commerciaux de la propriété intellectuelle et sur les investissements directs étrangers, l'unanimité est requise. Celle-ci s'impose également pour la conclusion d'accords qui « dans le domaine du commerce des services culturels et audiovisuels risquent de porter atteinte à la diversité culturelle et linguistique de l'Union et dans le domaine du commerce des services sociaux, d'éducation et de santé lorsque ces accords risquent de perturber gravement l'organisation de ces services au niveau national et de porter atteinte à la responsabilité des Etats membres pour la fourniture de ces services ». Les gouvernements disposent donc d'une large liberté d'appréciation du résultat final des

discussions et peuvent s'emparer de l'obligation de statuer à l'unanimité pour bloquer le projet.

Avant de se prononcer, le Conseil doit soumettre le texte au Parlement européen, afin d'éviter d'être désavoué (5).

Acte II : validation par le Parlement européen.

Depuis 2007, le Parlement dispose d'un pouvoir accru en matière de ratification. Il peut approuver ou rejeter un traité négocié par la Commission au terme d'une procédure baptisée « avis conforme ». C'est ce qu'il a fait le 4 juillet 2012 en rejetant l'accord commercial anti-contrefaçon (en anglais Anti-Counterfeiting Trade Agreement, ACTA), négocié de 2006 à 2010 dans le plus grand secret par plus de quarante pays. Il peut aussi, comme n'importe quel Etat, recueillir l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité de l'accord négocié avec les traités (6). Cette phase doit débiter lorsque le Conseil des ministres transmet au Parlement le résultat de la négociation.

Acte III : ratification par les Parlements nationaux.

Si le partenariat transatlantique est validé par le Parlement et le Conseil, une question demeure en débat : un traité qui comporterait toutes les dispositions inscrites dans les quarante-six articles du mandat de négociation échapperait-il à l'examen des Parlements nationaux ? « *Oui !* », répond le commissaire De Gucht, qui évoque la ratification future de l'accord de libre-échange Union européenne - Canada en ces termes : « *Il faudra ensuite que le collège des vingt-huit commissaires européens donne son feu vert au texte définitif que je lui présenterai avant de passer à la ratification par le Conseil des ministres et le Parlement européen (7).* » Ce faisant, il évacue la possibilité d'une ratification par les Parlements nationaux. Il entend sans doute que cette procédure s'applique également au partenariat transatlantique puisque, en vertu du traité de Lisbonne, les accords de libre-échange relèvent de la compétence exclusive de l'Union, contrairement aux accords mixtes (c'est-à-dire soumis à la fois au Parlement européen et aux Parlements nationaux), qui contiennent des dispositions relevant à la fois de la compétence de l'Union et de celle des Etats. Au sein du Conseil des ministres européen, plusieurs gouvernements, dont ceux de l'Allemagne et de la Belgique, ne partagent pas le point de vue de M. De Gucht. Ce dernier a annoncé qu'il saisirait la Cour de justice de l'Union pour trancher leur différend (8).

Déjà, par le passé, la question de la mixité des accords de libre-échange a alimenté des débats : en 2011, des parlementaires allemands, irlandais et britanniques ont demandé que des accords de libre-échange avec la Colombie et le Pérou soient déclarés mixtes et donc soumis à la ratification des Parlements nationaux. Le 14 décembre 2013, le Parlement français a de même ratifié l'accord de libre-échange Union européenne - Corée du Sud négocié par la Commission ; il doit étudier prochainement la ratification des accords entre l'Union, la Colombie et le Pérou.

L'accord envisagé avec les Etats-Unis dépasse le simple libre-échange et empiète sur les prérogatives des Etats. C'est le cas lorsqu'il s'agit de bouleverser les normes sociales, sanitaires, environnementales et techniques, ou de transférer à des structures d'arbitrage privées le règlement des conflits entre entreprises privées et pouvoirs publics. La compétence exclusive de l'Union ne s'étend pas à des domaines qui relèvent encore — au moins en partie — de la souveraineté des Etats[...]

Opposez-vous au GMT en 3 minutes

À la suite de la pression citoyenne, la Commission européenne organise actuellement une enquête d'opinion

dans le cadre des négociations du GMT (*Consultation publique sur les modalités de la protection des investissements et des RDIE dans le cadre du TTIP - RDIE : Règlement des différends entre investisseurs et États*).

C'est l'occasion de marquer son opposition au GMT dans son ensemble ! Voici comment faire *au plus simple en n'y consacrant qu'un minimum de temps* (à faire avant le 6 juillet 2014). Le faire en quelques minutes plutôt qu'en une heure ne changera pas grand chose à l'impact de cette consultation et devrait minimiser le risque d'erreur lors du dépouillement ; ce qui compte c'est de manifester une opposition maximale aux RDIE et GMT.

Se rendre sur la page web du [questionnaire de la Commission](#) et :

1. Aller directement à la section 1. (*Informations relatives au répondant*) et remplir toutes les cases de cette section. Précisions pour quelques unes des cases à remplir :

- *Personne de contact* : y mettre vos prénom et nom.
- *Coordonnées (adresse,...)* : votre adresse postale suffit.
- À la question *Inscription: êtes-vous inscrit au registre de transparence de l'UE ?*, répondre *non*.

2. Dans toutes les cases de la section 2. (*Observations sur le texte proposé...*), sauf la dernière, mettre *Pas de commentaire*.

Dans la dernière case (*C. Appréciation générale*), mettre ceci ou quelque chose du genre :

Je suis tout à fait opposé au RDIE. En réalité c'est l'ensemble du TTIP que je conteste absolument. C'est pourquoi je demande que les négociations du TTIP soient immédiatement arrêtées.

Autres lectures

Les élections européennes de mai 2014 - Nouvelle étape dans l'implosion du projet européen

Une analyse de [Samir Amin](#), économiste marxiste et un des penseurs bien connus de l'altermondialisme. Extraits :

1. La construction européenne a été conçue et mise en œuvre dès l'origine pour garantir la pérennité d'un régime de libéralisme économique absolu. Le traité de Maastricht (1992) renforce encore ce choix fondamental, et interdit toute autre perspective alternative. Comme le disait Giscard d'Estaing : « le socialisme est désormais illégal ». Cette construction était donc par nature anti-démocratique et annihile le pouvoir des Parlements nationaux élus, dont les décisions éventuelles doivent rester conformes aux directives du pouvoir supranational défini par la pseudo-constitution européenne. Le « déficit de démocratie » des institutions de Bruxelles, à travers lesquelles opère la dictature néolibérale, a été et demeure consciemment voulu. Les initiateurs du projet européen, Jean Monet et autres, n'aimaient pas la démocratie électorale et se donnaient l'objectif d'en réduire le « danger », celui d'engager une nation hors des sentiers tracés par la dictature de la propriété et du capital. Avec la formation de ce que j'appelle le capitalisme des monopoles généralisés, financiarisés et mondialisés, à partir de 1975, l'Union Européenne est devenue l'instrument du pouvoir économique absolu de ces monopoles, créant les conditions qui permettent d'en compléter l'efficacité par l'exercice parallèle de leur pouvoir politique absolu. Le contraste droite conservatrice/gauche progressiste, qui constituait l'essence de la démocratie électorale évoluée, est de ce fait annihilé, au bénéfice d'une idéologie de pseudo « consensus ».

Ce consensus repose sur la reconnaissance par les opinions générales en Europe que les libertés individuelles et les

droits de l'homme sont garantis, au moins dans la majorité des États européens sinon dans ceux de l'ex-Europe orientale, mieux qu'ailleurs dans le monde. C'est exact et à l'honneur des peuples concernés. Néanmoins la double dictature économique et politique des monopoles généralisés annihile la portée de ces libertés, privées de leur capacité de porter en avant un projet de société qui transgresserait les limites imposées par la logique exclusive de l'accumulation du capital[...]

2. Mais le régime économique libéral absolu, imposé par la constitution européenne, n'est pas viable. Sa raison d'être exclusive est de permettre la concentration croissante de la richesse et du pouvoir, au bénéfice de l'oligarchie de ses bénéficiaires, fût-ce au prix d'une austérité permanente imposée aux classes les plus nombreuses, à la régression des acquis sociaux, voire au prix de la stagnation économique. La spirale infernale de l'austérité produit pour l'ensemble européen la croissance permanente des déficits et de la dette (et non leur réduction comme le prétend la théorie économique conventionnelle, sans fondements scientifiques). Les exceptions (l'Allemagne aujourd'hui) ne peuvent l'être que parce que les autres sont, eux, condamnés à subir leur sort. L'argument avancé – « il faut faire comme l'Allemagne » – n'est pas recevable : par sa nature même le modèle ne peut pas être généralisé[...]

3. Les élections européennes de mai 2014 traduisent le rejet par la majorité des citoyens de « cette Europe » (sans nécessairement être conscients que « l'Europe » ne peut être autre). Avec plus de la moitié d'abstentionnistes dans le corps électoral (plus de 70% d'abstentions dans l'Est européen), 20% de votes en faveur de partis d'extrême droite se déclarant « anti-européens », les listes dites « europhobes » en tête en Grande Bretagne et en France, 6% en faveur de partis de la gauche radicale critique de Bruxelles, cette conclusion s'impose. Certes, en contrepoint, la majorité de ceux qui ont participé au vote, se réclament toujours du (ou d'un) projet européen, pour les raisons données plus haut (« l'Europe garante de libertés et des droits ») et parce qu'ils pensent encore – avec beaucoup de naïveté – qu'une « autre Europe » (des peuples, des travailleurs, des nations) est possible, alors que la construction européenne – en béton armé – a été conçue pour annihiler toute éventualité de sa réforme.

Le vote de défiance d'extrême-droite porte en lui des dangers qu'on ne doit pas sous-estimer. Comme tous les fascismes d'hier, ses porte-paroles ne mentionnent jamais le pouvoir économique exorbitant des monopoles. Leur prétendue « défense de la nation » est trompeuse : l'objectif poursuivi est – outre l'exercice de leur pouvoir dans les différents pays concernés de l'Union Européenne – le glissement de l'Union Européenne de son régime actuel administré par la droite parlementaire et/ou les sociaux-libéraux à un régime nouveau géré par une droite dure. Les débats sur les origines véritables de la dégradation sociale (précisément le pouvoir des monopoles) sont transférés vers d'autres domaines (l'exploitation du bouc émissaire de l'immigration en particulier).

Mais si ce succès douteux de l'extrême droite « anti-européenne » est celui qu'il est, la faute en revient à la gauche radicale (à gauche des partis du socialisme ralliés au libéralisme). Par son manque d'audace dans la critique de l'Union Européenne, par l'ambiguïté de ses propositions, qui alimentent l'illusion de « réformes possibles », cette gauche radicale n'est pas parvenue à faire entendre sa voix[...]

[L'article complet](#) (PDF, 1 page).

6 juin 44 : ce qu'on ne vous dira pas

Source : www.michelcollon.info , 4 juin 2014.

Oui, mais quand même les Américains nous ont libérés en 45 ! Combien de fois, l'ai-je entendue celle-là ! Sur les bancs de l'école. Mais aussi lors de débats sur les guerres actuelles des USA.

40-45, la seule « bonne » guerre US ? Peut-être à nuancer. Quelques faits troublants sont documentés dans un excellent livre de l'historien Jacques Pauwels (1). Ses documents irréfutables prouvent qu'une grande partie des sociétés US ont carrément collaboré avec Hitler, et pas seulement au début de la guerre : Du Pont, Union Carbide, Westinghouse, General Electric, Goodrich, Singer, Kodak, ITT, JP Morgan... Pire. La grande nouveauté stratégique d'Hitler, ce fut la "Blitzkrieg", la guerre-éclair : porter très vite ses troupes au cœur de l'adversaire. Pour cela, deux conditions indispensables : des camions et de l'essence. L'Allemagne n'ayant aucun des deux, c'est Esso qui a fourni l'essence, tandis que les camions provenaient des usines allemandes de Ford et General Motors.

Jacques Pauwels montre que :

1. Une grande partie du patronat US était pro-Hitler dans les années 30 et 40.
2. Cela n'a changé qu'au moment où les ventes des firmes US furent mises en danger par l'agressivité commerciale allemande en Amérique latine et ailleurs. Et par les occupations japonaises qui confisquaient tout le commerce en Asie.

En fait, les Etats-Unis jouaient double jeu. Ils souhaitaient que la guerre dure longtemps. Pourquoi ?

D'un côté, les énormes profits que leurs sociétés réalisaient en Allemagne étaient en croissance. De l'autre côté, ils s'enrichissaient en prêtant à la Grande-Bretagne qui supportait tout le poids financier de la guerre. Washington posait d'ailleurs comme condition que Londres abandonne ses colonies après la guerre. Ce qui fut fait. Les Etats-Unis ont réussi à profiter de la Deuxième Guerre mondiale pour affaiblir leurs rivaux et devenir la seule superpuissance capitaliste.

Henry Ford : « Ni les Alliés, ni l'Axe ne devraient gagner la guerre. Les USA devraient fournir aux deux camps les moyens de continuer à se battre jusqu'à ce que tous deux s'effondrent. »

Le futur président *Harry Truman*, en 1941 : « Si l'Allemagne gagne, nous devons aider la Russie et si la Russie gagne, nous devons aider l'Allemagne, afin qu'il en meure le maximum de chaque côté. »

Ce jeu cynique ne cessa que lorsque l'URSS vainquit Hitler. Alors seulement, les Etats-Unis se précipitèrent pour sauver leurs intérêts en Europe.

Demain 6 juin, on fera comme si la guerre avait été gagnée en Normandie et non à Stalingrad. On ne dira pas qu'Hitler perdit 90% de ses soldats à l'Est. Que pour un soldat US tué, il y en eut 53 soviétiques. Les manuels scolaires sont parfois bizarres, non ?

Voilà, désolé de vous avoir ôté une de vos dernières illusions. Demain, 6 juin, vous pourrez penser à tout ça lorsque sur une plage normande, on fêtera George Bush alors que son grand-père a financé Hitler. Dans quel monde vivons-nous ?

(1) Pauwels, Jacques. *Le mythe de la bonne guerre : les États-Unis et la Seconde Guerre mondiale*. Bruxelles : Aden éditions, 2012. (EPO), 378 p.

La dette perpétue l'accaparement du monde et le pillage des ressources

Un article de Renaud Duterme (CADTM). Extraits :

Si les impacts sociaux et environnementaux de la colonisation sont aujourd'hui connus, le capitalisme a depuis trouvé un moyen de poursuivre son emprise sur le monde et les ressources naturelles : la dette.

La nature colonisée

Si une partie des bouleversements écologiques l'ont été malgré les instigateurs de l'expansion européenne (pensons aux transferts de plantes, d'animaux et de maladies entre les différents continents) (1), la colonisation, par l'imposition d'un modèle productiviste et capitaliste, a été à la source d'un désastre écologique dont les conséquences se font sentir jusqu'à aujourd'hui.

C'est en effet à cette époque qu'a débuté un processus de production sans limite, si ce n'est l'accumulation elle-même. Concrètement, cela s'est traduit par la subordination à un système de monocultures impossibles à cultiver dans les régions tempérées du Nord ainsi que par l'exploitation jusqu'à épuisement des ressources minières et forestières des pays colonisés.

Cette exploitation, qui a été un des facteurs du décollage économique de l'Europe, a entraîné dans les régions concernées un épuisement des sols, la destruction de l'habitat et la disparition d'espèces, une déforestation massive ainsi qu'une vulnérabilité accrue aux aléas climatiques.

On retrouve déjà cette constatation sous la plume d'Eduardo Galeano au sujet de la canne à sucre : « *Le sucre a détruit le Nord-est du Brésil. Cette région de forêt tropicale a été transformée en savane. Naturellement propice à la production alimentaire, elle est devenue région de famine. Là où tout avait poussé avec exubérance, le latifundio destructeur et dominateur ne laissa que roc stérile, sol lessivé, terres érodées...*

Le feu utilisé afin de nettoyer le terrain pour les champs de canne dévasta la faune en même temps que la flore : le cerf, le sanglier, le tapir, le lapin, le paca et le tatou disparurent. Tout fut sacrifié sur l'autel de la monoculture de la canne ». (2)

Par la suite, l'industrialisation des régions du Centre a encore accru l'exploitation, celle des peuples colonisés mais également de leurs écosystèmes. Les cinq derniers siècles de pillage portent ainsi en eux les germes de la crise écologique globale que nous connaissons.

Si l'exploitation coloniale et ses conséquences environnementales sont aisément compréhensibles, on peut se demander pourquoi les indépendances n'ont pas mis fin à la situation. Or, le pillage mis en œuvre a perduré grâce à une arme aussi pernicieuse qu'efficace : la dette.

L'écologie de la dette

La dette va devenir la pièce centrale d'un néo-colonialisme, permettant aux grandes puissances (pays riches au service de leurs entreprises transnationales) de poursuivre l'accaparement du monde sans s'encombrer de la tutelle politique[...]

Sur le terrain, l'exploitation intensive va se généraliser puisque, mondialisation oblige, on va assister à une concentration d'une demande provenant des quatre coins du monde sur des zones d'offre limitées. (5) Cela aura d'ailleurs pour conséquence perverse d'encourager une consommation sans limite, les effets de la production se faisant sentir bien loin des lieux d'achat.

Par ailleurs, le système dette va aggraver la situation environnementale des pays du Sud de deux autres manières : la première est l'aggravation de la pauvreté, qui va contraindre des populations entières à épuiser leur environnement à des fins de survie ; la seconde, découlant de la première, est la prolifération des bidonvilles, dont la nature informelle va impacter considérablement les écosystèmes : destruction de l'habitat, rejets ménagers, absence de réseaux d'égouts efficaces... (6)

En bref, parvenir à dépasser l'impasse écologique dans laquelle une grande partie de l'humanité se trouve déjà ne pourra se faire sans remettre en cause le cadre économique créateur d'inégalités, d'exploitation et de gaspillage. (7)

Suite à ce constat, on serait tenté de dire que, pour tout écologiste convaincu, l'annulation de la dette et la fin du néo-colonialisme devraient être parmi ses priorités. (8)

[L'article complet](#) (PDF, 1 page).

À l'assaut du sommeil

Un autre article très intéressant du Monde diplomatique de ce mois de juin, l'oeuvre de Jonathan Crary (professeur de théorie de l'art moderne à l'université Columbia. Auteur de *24/7. Le capitalisme à l'assaut du sommeil*, Zones, 2014).

Extraits :

[...] Etant donné sa profonde inutilité et son caractère essentiellement passif, le sommeil, qui a aussi le tort d'occasionner des pertes incalculables en termes de temps de production, de circulation et de consommation, entravera toujours les exigences d'un univers 24/7, où tout fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Passer ainsi une immense partie de leur vie endormis, dégagés du borborygme des besoins factices, demeure l'un des plus grands affronts que les êtres humains puissent faire à la voracité du capitalisme contemporain. Le sommeil est une interruption sans concession du vol de temps que le capitalisme commet à nos dépens.

La plupart des nécessités apparemment irréductibles de la vie humaine — la faim, la soif, le désir sexuel et, récemment, le besoin d'amitié — ont été converties en formes marchandes ou financiarisées. Le sommeil impose l'idée d'un besoin humain et d'un intervalle de temps qui ne peuvent être ni colonisés ni soumis à une opération de rentabilité massive ; raison pour laquelle il demeure une anomalie et un lieu de crise dans le monde actuel. Malgré tous les efforts de la recherche scientifique en ce domaine, il persiste à frustrer et à déconcerter les stratégies visant à l'exploiter ou à le remodeler. La réalité, aussi surprenante qu'impensable, est que l'on ne peut pas en extraire de la valeur.

Les assauts contre le temps de sommeil se sont intensifiés au cours du XXe siècle. L'adulte américain moyen dort aujourd'hui environ six heures et demie par nuit, soit une érosion importante par rapport à la génération précédente, qui dormait en moyenne huit heures, sans parler du début du siècle dernier où — même si cela paraît invraisemblable — cette durée était de dix heures. Le scandale du sommeil tient à ce qu'il inscrit dans nos vies les oscillations rythmiques de la lumière du soleil et de l'obscurité, de l'activité et du repos, du travail et de la récupération, qui ont été éradiquées ou neutralisées ailleurs.

A partir du milieu du XVIIe siècle, il s'est trouvé délogé de la position stable qu'il avait occupée dans les cadres devenus obsolètes de l'aristotélisme et de la Renaissance. On commença à saisir son incompatibilité avec les notions modernes de productivité et de rationalité, et René Descartes, David Hume ou John Locke furent loin d'être les seuls philosophes à lui dénier sa pertinence pour les opérations de l'esprit ou la recherche de la connaissance. On

le dévalorisa au profit d'une prééminence accordée à la conscience et à la volonté, ainsi qu'à des notions d'utilité, d'objectivité et d'intérêt personnel comme mobiles d'action[...]

Le sommeil, en tant qu'obstacle majeur — la dernière de ces « *barrières naturelles* » dont parlait Karl Marx dans *Le Capital* — à la pleine réalisation du capitalisme 24/7, ne saurait être éliminé. Mais il est toujours possible de le fracturer et de le saccager. Comme le montrent les exemples ci-dessus, les méthodes et les mobiles nécessaires à cette vaste entreprise de destruction sont déjà en place. Les espaces publics sont aujourd'hui entièrement conçus pour dissuader toute velléité d'y dormir, y compris — avec une cruauté intrinsèque — le design des bancs publics et d'autres surfaces en hauteur, destiné à empêcher qu'un corps humain puisse s'y allonger.

L'assaut lancé contre le sommeil est inséparable du processus de démantèlement des protections sociales qui fait rage dans d'autres sphères. De même que l'accès universel à l'eau potable a partout dans le monde été ravagé par une pollution et par une privatisation programmée débouchant sur la commercialisation de l'eau en bouteille, il existe là un phénomène similaire, aisément repérable, de construction de rareté. Tous les empiétements que l'on fait subir au sommeil créent les conditions d'un état d'insomnie généralisé, où il ne nous reste plus qu'à l'acheter (même si l'on paie pour un état chimiquement modifié qui n'est plus qu'une approximation du sommeil véritable). Les statistiques sur l'usage exponentiel de somnifères montrent que, en 2010, des composés médicamenteux tels que l'Ambien ou le Lunesta ont été prescrits à environ cinquante millions d'Américains, tandis que quelques millions d'autres achetaient des somnifères en vente libre[...]

En tant que manque individuel, l'insomnie s'inscrit aujourd'hui dans la continuité d'un état généralisé d'« absence de monde ». Un certain nombre d'hypothèses fondamentales sur la cohésion des relations sociales s'articule à cette question du sommeil — y compris l'idée d'un rapport réciproque entre vulnérabilité et confiance, entre le fait d'être exposé et le soin. La vigilance d'autrui est cruciale : c'est d'elle que dépend l'insouciance du sommeil qui nous revivifie, c'est elle qui nous octroie un intervalle de temps libéré des peurs, un état temporaire d'« *oubli du mal* » (5).

L'une des multiples raisons pour lesquelles les cultures humaines ont si longtemps associé le sommeil à la mort tient à ce que tous deux attestent la continuité du monde en notre absence. L'absence purement temporaire du dormeur est cependant marquée par une sorte de lien avec l'avenir, avec la possibilité d'un recommencement, et donc d'une liberté. C'est dans cet intervalle que les aperçus d'une vie non vécue, d'une vie remise à plus tard peuvent fugacement effleurer la conscience. L'espoir nocturne que l'on puisse entrer dans un état de sommeil profond jusqu'à y perdre connaissance est en même temps l'anticipation d'un réveil qui pourrait comporter quelque chose d'imprévu[...]

A présent, au XXIe siècle, l'inquiétude du sommeil entretient une relation plus troublante avec l'avenir. Situé quelque part sur la frontière entre le social et le naturel, le sommeil assure la présence dans le monde des motifs sinusoidaux et cycliques qui sont essentiels à la vie et incompatibles avec le capitalisme. Il faut faire le lien entre sa persistance anormale et la destruction en cours des conditions mêmes de la vie sur notre planète. Parce que le capitalisme est incapable de se limiter lui-même, la notion de préservation ou de conservation est une impossibilité systémique. Dans un tel contexte, la restauration de l'inertie du sommeil fait obstacle aux processus mortels d'accumulation, de financiarisation et

de gaspillage qui ont dévasté tout ce qui avait autrefois pu avoir le statut de bien commun.

Il n'y a plus en réalité aujourd'hui qu'un seul rêve, qui dépasse tous les autres : celui d'un monde partagé dont le destin ne soit pas fatal, un monde sans milliardaires, un monde qui ait un autre avenir que celui de la barbarie ou du posthumain, et dans lequel l'histoire puisse prendre une autre tournure que les scénarios-catastrophes de cauchemars réifiés. Il se peut — dans toutes sortes d'endroits, dans des états très divers, y compris ceux de la rêverie ou du rêve éveillé — qu'imaginer un avenir sans capitalisme commence par des rêves de sommeil. On le verrait comme une interruption radicale, comme un refus du poids implacable de notre présent globalisé, comme un sommeil qui, au niveau le plus prosaïque de notre expérience quotidienne, tiendrait lieu de répétition générale pour esquisser ce à quoi des renouvellements et recommencements plus significatifs pourraient bien ressembler.

L'Emprise numérique - Comment internet et les nouvelles technologies ont colonisé nos vies

Extrait d'un compte-rendu du livre de Cédric Biagini *L'Emprise numérique - Comment internet et les nouvelles technologies ont colonisé nos vies* (Éditions L'Echappée, 2012, 448 pages), par Jean-Guillaume Lanuque (dissidences.hypotheses.org).

Cédric Biagini, militant de l'Offensive libertaire et sociale, est un des responsables des éditions L'Echappée, qui se sont en particulier spécialisées dans la critique de la technologie, opposée à la technique : citons en particulier leur incontournable *Une histoire populaire des sciences*, de Clifford D. Conner, ou l'ouvrage collectif *La Tyrannie technologique*, déjà coordonné par le même Cédric Biagini (tous titres chroniqués sur notre ancien site ou sur notre blog). Avec *L'Emprise numérique*, il livre une synthèse de grande envergure, qui embrasse la plupart des aspects de ces nouvelles technologies qui font désormais partie, qu'on le veuille ou non, de notre quotidien.

Définissant au préalable les piliers de la révolution numérique, il insiste ensuite sur la dimension de « nouvelle religion » revêtue par cette dernière, qui s'accompagne d'une diabolisation de ses opposants, littéralement incompréhensibles. En fait, un des grands intérêts de cet ouvrage, c'est sa mise à plat d'un certain nombre d'idées reçues sur ces nouvelles technologies, que ce soit le gain de temps auquel elles sont censées ouvrir — alors que la sollicitation qu'elles suscitent va croissante —, ou la réduction de la vie privée qu'elles permettent[...]

Sur le livre numérique, Cédric Biagini souligne ainsi l'inutilité de posséder des milliers de livres dans sa liseuse quand la moyenne des ouvrages lus par an n'en atteint que dix, l'impact écologiquement plus destructeur des liseuses comparativement aux livres papiers (un angle d'attaque qui était déjà celui du *Téléphone portable, gadget de destruction massive*), ou les coulisses des conditions de travail des employés des entreprises Apple ou Amazon... Surtout, cette extension programmée du livre numérique ne peut, selon lui, que générer une crise des librairies (2), des bibliothèques par l'abandon de leur rôle formateur, des éditeurs via l'auto-édition initiée par Apple et Amazon (3), ainsi que du format livre en tant qu'entité autonome, menacé par l'éclatement et le découpage permis par l'hypermédia. C'est justement ce qui amène Cédric Biagini sur des terrains de réflexion proches de ceux d'un Nicholas Carr (*Internet rend-il bête ?* chroniqué dans notre revue électronique), lorsqu'il estime que la lecture sur support numérique favorise l'excitation et la superficialité(4) au détriment de l'apaisement et de la

mémorisation, allant dans le sens de l'intérêt des entreprises du net comme Google, qui fonctionnent par le nombre de clicks enregistrés.

Cédric Biagini aborde également le cas de l'éducation, rejoignant les analyses d'Angélique del Rey (*A l'école des compétences*, chroniqué sur ce blog) lorsqu'il souligne que la justification de la généralisation des technologies numériques à l'école se fait au nom de l'employabilité. Il y a là de réels excès, lorsque l'ordinateur se substitue au papier — à quand l'apprentissage de l'écriture uniquement via le clavier ? —, participant de l'accoutumance des enfants (5), lorsque les jeux vidéo deviennent des supports pédagogiques (les *serious games* — sic), ou quand le numérique devient le cheval de Troie de la privatisation, par la sollicitation d'entreprises privées, alors que l'Éducation nationale est un tel vivier de professionnels capables, pour bon nombre d'entre eux, d'élaborer des logiciels adaptés. De même, la concurrence entre légitimité des savoirs de l'école et celle d'Internet touche-t-elle juste, tout comme le développement du *e-learning* en lien avec la baisse des coûts qu'il induit. Enfin, le parallèle que Cédric Biagini trace entre cette numérisation croissante du monde et l'affadissement des contenus enseignés (voir le zapping des nouveaux programmes d'histoire (6), et a contrario la nécessité plus que jamais d'actualité de la mémorisation, si difficile pour les élèves, interpelle le praticien de terrain, car il y a bien là risque de creusement des inégalités(7).

Elargissant le propos sans rester sur ce qu'est en train de devenir le quotidien de nos vies, Cédric Biagini s'en prend également à ce qu'il appelle les « utopies technologiques », autrement dit les mythes progressistes liés à Internet. Il critique ainsi les nouvelles militances, axées sur le net, selon lui trop ponctuelles et désincarnées, ne valorisant pas l'engagement réel sur le long terme(8), dénonce la fausse image des révolutions arabes permises par les nouvelles technologies, et relativise également les révélations de Wikileaks. Sa déconstruction du mouvement des Anonymous en est assurément l'exemple le plus intéressant. De par leur militance numérique et prioritairement médiatique, ils ne voient la politique que sous un angle strictement utilitariste, jouant finalement un rôle de fourrier d'une « nouvelle bourgeoisie numérique » (p. 263). Les partis pirates n'ont pas droit à plus d'indulgence, Cédric Biagini n'y voyant que la réactualisation des idées libertariennes (des cybertariens ?).

Ce tour d'horizon se termine par des réflexions autour du capitalisme numérique, tant la « fuite en avant technologique est la voie empruntée par le capitalisme pour générer des profits colossaux, mais aussi pour créer un imaginaire suffisamment fort pour que les peuples s'y soumettent » (p. 351)[...]

[L'article complet](#) (PDF, 2 page).

Low-tech : Il va falloir apprendre à s'appauvrir

Philippe Bihoux est ingénieur spécialiste de la finitude des ressources minières et de son étroite interaction avec la question énergétique. En 2010, il coécrit l'ouvrage « Quel futur pour les métaux ? » où il s'attaque à l'utilisation dispendieuse et inconsidérée des métaux et appelle à une économie de la sobriété. « L'Age des low-tech », son nouveau livre publié aux éditions du Seuil, reprend et élargit ce thème. L'auteur y développe un discours avant tout pratique et pragmatique, loin des idéologies et politiques. Une interview de Philippe Vion-Dury (Rue89). Extraits :

Rue89 : Commençons simplement : le low-tech, c'est quoi ?

Philippe Bihoux : Pour parler des low-tech, il faut d'abord établir deux constats :

1. d'une part, la *consommation de ressources non renouvelables*

(énergie et matières premières) est insoutenable, et nous en consommons davantage chaque année ;

2. d'autre part, les *solutions technologiques* qu'on nous propose ne sont absolument pas des solutions. Soit ces solutions sont marginales et hors d'échelle, donc pas à la hauteur du défi, soit elles reposent sur le recyclage de nos produits, « l'économie circulaire », qui ne marche que très partiellement du fait de la dégradation des matières utilisées ou de la difficulté à séparer les composants.

Face à ce double constat, le low-tech, c'est se dire : comment j'essaie de remplir au mieux les besoins, rester dans une civilisation acceptable et soutenable, malgré l'épuisement des ressources ? Low-tech veut tout dire et rien dire, c'est surtout un pied de nez au high-tech.

Donc, pour prendre un avatar de la société moderne, à quoi ressemblerait une voiture low-tech ?

La voiture propre n'existe pas, c'est un mensonge. Quand bien même l'énergie serait propre – ce qui n'est pas le cas –, l'ensemble de ce qui sert à fabriquer la voiture et qui n'est pas recyclable a un coût. Plus la voiture va vers le high-tech pour polluer un peu moins, moins la voiture est recyclable, et ses composants issus du recyclage.

L'approche low-tech, c'est une voiture beaucoup plus simple, plus légère, avec un moteur bridé, absolument aucun équipement électronique – disons le moins possible... C'est la deux-chevaux avec un filtre à particules, si j'exagère.

L'étape d'après, c'est de se passer de la voiture, de la circonscrire à quelques usages spéciaux, et d'enfourcher un vélo[...]

Partisan de la décroissance alors ?

Absolument. Je suis dans la dénonciation du développement durable et de la croissance verte, qui forment un mythe anesthésiant et sont fait pour ça. La réalité, c'est que ça ne fonctionne que partiellement ou pas. Voltaire disait : « Le vrai me plaît, le vrai seul est durable. »

Je viens là de passer du côté des écolo-liberticides [rires]. Je préfère la décroissance choisie, intelligemment choisie, avec pourquoi pas un peu d'innovation, technique ou sociale d'ailleurs, plutôt que rester dans un scénario de statu quo qui mène tout droit à une décroissance subie, plus violente.

Vous attaquez également le nucléaire sur sa dangerosité...

Le problème du nucléaire, c'est que ça ne s'arrête pas comme une usine normale. Pour démanteler, il faut de l'énergie, des gens, un « macrosystème technique » (robots, électronique, main-d'œuvre qualifiée, capacité à faire du ciment, etc.), et être certain que l'on aura accès à tout cela dans dix ans, vingt ans, cinquante ans... C'est un pari. Un pari osé.

Et quand vous allez voir le film sur [le site d'enfouissement Onkalo](#) en Finlande, les responsables vous expliquent noir sur blanc qu'il faut enterrer les déchets car le monde va devenir instable...

Pour revenir sur les énergies renouvelables, en quoi ce n'est pas soutenable ?

Je ne suis pas contre les énergies renouvelables en temps que telles. Je suis contre le mirage que les énergies renouvelables nous permettraient de continuer ainsi sans remettre en question nos besoins.

Pour être plus précis : je suis contre les énergies renouvelables en tant que macrosystème économique massivement déployé, avec une capacité nécessaire (une fois l'intermittence prise en compte) qui serait de l'ordre de trois ou quatre fois ce qu'il faut aujourd'hui en énergie fossile.

*Pour le mpOC-Liège,
Francis Leboutte*

C'est le formidable mirage de Jeremy Rifkin, où nous serions tous producteurs, où des « smart grids » viendraient tout équilibrer et répartir le courant... Il y a un énorme mensonge sur le « tous producteurs, tous consommateurs ».

Si vous installez un panneau solaire sur votre toit, vous n'êtes pas producteur, vous n'êtes pas dans le secondaire. Vous fournissez un service immobilier en fournissant votre toit, et financier en fournissant en achetant les panneaux. Jamais ce macrosystème technique ne sera soutenable, et il nous emmènera d'autant plus vite dans le mur que ces « smart grids », éoliennes et autres panneaux solaires sont très demandeurs en matériaux non-renouvelables.

On ne fabrique pas une éolienne avec l'énergie d'une éolienne. On la fabrique avec beaucoup de gaz, de pétrole, de charbon, et est bourrée de composants électroniques qu'on ne sait pas recycler et qui ont une durée de vie de seulement trente ans.

Quelle(s) solution(s) en termes d'énergie alors ?

Il faut commencer par reconnaître que nous avons un gros problème : il faut définir une cible « post-transition », c'est-à-dire le niveau soutenable en termes d'énergie pour le nombre d'habitants vivant aujourd'hui sur la planète. Et il va falloir qu'il soit bien en deçà du niveau actuel. Ce « bien en deçà » peut faire l'objet de débat. Moi, je mise sur une consommation d'énergie autour de 20 à 25% de notre consommation actuelle.

Ensuite, comment on produit ? Il peut y avoir de l'hydro-électrique. C'est déjà 15% environ de la production d'électricité (pas d'énergie) en France : ça fait déjà un bout. Après, un peu de solaire thermique, de la biomasse, des éoliennes et panneaux, mais davantage low-tech [...]

Même si votre discours n'est jamais politique ou politisé, on a du mal à ne pas y voir une charge contre le capitalisme. Prônez-vous un musellement ou une révolution du système ?

Il y a des raisons fondamentales qui font que le capitalisme n'est pas compatible avec tout ça. La première, c'est la question du prêt à intérêt. Je pense que ce système – interdit par ailleurs par de nombreuses civilisations dans l'Histoire – oblige mathématiquement la masse monétaire à augmenter.

L'équation de Fisher pose le postulat que si la masse monétaire augmente (à cause des intérêts) avec la même quantité de biens et de services, l'inflation croît similairement. Donc faire croître le PIB pour éviter une banqueroute implique nécessairement de faire croître la quantité de biens et services, et donc la consommation d'énergie et de matières premières.

Donc oui, il y a une remise en cause du capitalisme dans ce bouquin.

Vous proposez un principe d'exemplarité, l'idée que des prises de positions fortes et unilatérales peuvent faire bouger les choses à une échelle plus grande.

Oui, je pourrais prendre l'exemple de la révolution française. On n'a pas attendu que les royaumes d'Europe s'assoient autour d'une table pour discuter des revendications du peuple et prendre une décision. Mais je préfère l'exemple de l'abolition de l'esclavage.

L'abolition de l'esclavage a démarré sur des principes moraux, mais pour une nation comme l'Angleterre, cela avait des conséquences économiques profondes. C'était certes une grande puissance, mais il n'empêche qu'à force d'exemplarité et de lobbying, on n'a pas eu à attendre une grande conférence mondiale pour décider du sort des esclaves[...]

[L'article complet](#) (PDF, 2 page).